

COMMISSION RESTAURATION



Séance du 08 Juillet 2021

Présents SAINT-PÉ Séverine, COTTIER Laurence, MEKILA Adeline, MASSEÏ Muriel, CRAMPON Brigitte (DDEN), OUVRARD Françoise, WOLFF Nicolas, BARLIER Thierry, LAZEYRAS Estelle, BONNET Hervé, CHARRIER Frédéric.

Excusés DEMEOCQ Karine, CASES Sophie, NAUDIN Karine, CHABRIER Lydie, GAUTIER Adeline.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

▀ Charte du restaurant scolaire et de la Pause Méridienne pour 2021-2022

Lors de la précédente commission, il a été décidé de reporté au jeudi 8 juillet 2021 la révision de la charte du restaurant scolaire et de la pause méridienne pour 2021-2022.

Compte tenu des contraintes personnelles pour certains membres de la commission, il a été convenu le matin même, d'avancer ladite commission à 17h00.

Avant l'arrivée des 2 représentants de parents d'élèves (avant 17h30), Mme Ouvrard et Mme Crampon ont expliqué avoir travaillé sur la Charte avec l'équipe enseignante de Jules Ferry et ont donné leur proposition.

Elles ont proposé que sur la première page, les deux sites Jules Ferry et Bellefois soient distingués, notamment pour la garderie puisque la garderie de Bellefois est communale alors que la Souris Verte est associative, ce qui entrainera l'édition de 2 Chartes. Le contenu sera identique, seule la première page sera différente.

Il a été proposé également que le règlement de cour et la pause méridienne puissent s'harmoniser afin que l'enfant dispose des mêmes repères sur tous les temps de sa journée.

Mme Ouvrard regardera les règles de cour en vigueur pour les harmoniser si besoin.

M. Wolff a indiqué que c'était le cas sur Bellefois et les règles de cour actuelles restent les mêmes pour la rentrée de septembre 2021. Il a indiqué qu'il ferait le point à ce sujet avec Karine Naudin dès la rentrée.

Mme Ouvrard et Mme Crampon ont également proposé :

- La possibilité de récupérer des points par des travaux de bonne conduite
- Une sanction graduée : à la première bêtise, un simple courrier de sensibilisation pourrait être envoyé aux familles.
Puis à la deuxième et troisième incivilité, un courrier d'avis de retrait de point serait envoyé aux familles, sans entrainer une convocation en Mairie. Cela serait fait pour des incivilités qui n'entraineraient qu'un retrait de 1 point.

Enfin, au quatrième incident, si le nombre de points enlevés atteint le barème de 3 points avec exclusion, alors l'enfant et la famille seraient convoqués en Mairie.

Concernant la récupération de point, Mme Saint-Pé a interrogé les parents d'élèves présents afin de recueillir leur point de vue.

M. Bonnet, représentant l'AIPEN, alerte sur le fait que ce service dit de bonne conduite ne devra pas être imposé à l'élève mais uniquement fait sur la base du volontariat de l'élève et veiller à ce que ce « travail » ne soit pas perçu comme une humiliation.

Thierry Barlier a précisé que sur Jules Ferry et les Petits Cailloux, un contact étroit avec l'équipe enseignante s'est instauré. Si une punition est donnée, un point est fait avec la Directrice pour savoir quelles suites sont à donner.

Mme Ouvrard a indiqué qu'un échange a lieu avant et après le temps de la pause méridienne avec les agents.

M. Charrier, représentant les parents d'élèves de Bellefois et l'APE, a demandé si beaucoup de points avaient été enlevés au cours de cette année scolaire.

Pour Bellefois, seul un élève a perdu une première fois 3 points entraînant 1 jour d'exclusion. Ce même élève a de nouveau perdu 3 points, soit au total 6 points perdus entraînant alors 3 jours d'exclusion. Au total, l'élève aura été exclu 4 jours.

Pour Jules Ferry, plusieurs élèves ont été reçus en Mairie. Deux élèves se sont vu retirer 2 points de leur carte à point et il leur a été précisé qu'une attention particulière sera faite sur leur comportement dès la rentrée prochaine.

M. Bonnet demande la possibilité de prévenir l'association de parents d'élèves lorsqu'il y a des problèmes ou que des points vont être retirés.

Mme Saint-Pé a indiqué que cela relevait du domaine privé et ne concerne pas l'association.

L'ensemble des membres présents de la commission se sont accordés à dire que cela relevait du domaine personnel.

Après avoir pris en compte les diverses remarques concernant l'allègement de la présentation pour la Charte du restaurant scolaire et de la pause méridienne, une version provisoire va être réalisée et envoyée aux membres de la commission pour avis, avant mise en application à la rentrée de septembre 2021.